



23 mars 2020

3^e correction du Rhône

Autorisation de rejets dans le secteur de Gamsenried

Les eaux souterraines pompées entre Brigerbad et Lalden pour stabiliser le niveau de la nappe phréatique dans le cadre des travaux de la 3^e correction du Rhône devront être traitées avant leur rejet dans le fleuve. Cette mesure est la conséquence de la découverte de benzidine dans les eaux souterraines en aval de la décharge de Gamsenried à fin 2018. Les puits de pompages seront équipés de filtres pour limiter les rejets de benzidine.

L'eau pompée dans la nappe phréatique ne peut être rejetée dans le Rhône qu'avec l'autorisation du Service de l'environnement. La présence de benzidine, une substance polluante et cancérigène présente dans les eaux souterraines en aval de la décharge de Gamsenried, a été détectée à fin 2018. Le Service de l'environnement a délivré sous conditions à l'Office cantonal de la construction du Rhône une autorisation temporaire de pompage jusqu'à fin 2019. Des analyses complémentaires ont été menées et évalué en parallèle. Pour 2020, en accord avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'autorisation de pompage et de rejet qualifie cette eau de polluée. Elle doit donc être traitée avant son rejet dans le Rhône. Le traitement doit minimiser la quantité de benzidine rejetée, en tenant compte des possibilités techniques et de la proportionnalité. Après traitement, la charge résiduelle en benzidine de l'ensemble des eaux à rejeter ne devra en aucun cas dépasser la charge maximale de 960 mg/jour.

De son côté, l'OCCR3 prévoit d'équiper ses installations de filtres limitant au maximum le rejet de benzidine. Des tests seront effectués sur plusieurs puits de pompage. S'ils s'avèrent concluants, le Canton, en accord avec la Confédération, décidera du nombre total de puits qui seront pourvus de filtres, cela afin de respecter le principe de proportionnalité « coût-efficacité » demandé par l'OFEV. Un appel d'offres a d'ores et déjà été lancé pour l'ensemble des installations.

En parallèle, des mesures initiées pour le traitement des eaux polluées, les mécanismes par lesquels la benzidine se reprend dans la zone en aval de la décharge sont étudiés.

Personnes de contact

Tony Arborino, Chef de l'Office cantonal de la construction du Rhône, 027 606 35 23

Christine Genolet-Leubin, Cheffe du Service de l'environnement, 027 606 31 63

